

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en 2^{ème} année de Master (M2) Mention Sciences de la Mer à la Faculté des Sciences et Ingénierie

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 18 janvier 2024 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1

La commission d'examen des vœux **pour la 2^{ème} année de Master (M2) Mention Sciences de la Mer à la Faculté des Sciences et d'ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

Président de la commission

- Monsieur Damien Cardinal – Professeur des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra

Membres de la commission

- Madame Ann Andersen – Maîtresse de Conférences - Station Marine Biologique de Roscoff
- Monsieur Stéphane Blain – Professeur des Universités - Observatoire Océanologique de Banyuls
- Monsieur Stéphane Gasparini – Maître de Conférences - Institut de la Mer de Villefranche
- Monsieur Philippe Koubbi – Professeur des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur François Lantoine - Maître de Conférences - Observatoire Océanologique de Banyuls
- Madame Laure Mousseau – Maîtresse de Conférences - Institut de la Mer de Villefranche
- Madame Audrey Pruski – Maîtresse de Conférences - Observatoire Océanologique de Banyuls
- Madame Céline Ridame – Maîtresse de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Lars Stemmann – Professeur des Universités - Institut de la Mer de Villefranche
- Monsieur Eric Thiebaut - Professeur des Universités - Station Marine Biologique de Roscoff

Article 2

Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 février 2024.

La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH TEMAM



Pour la présidente et par délégation
la vice-présidente
formation et vie étudiante

Stéphanie Bonneau